

qui pesait sur les bestiaux canadiens. Quand on y a discuté la question sanitaire, j'ai tout de suite reconnu que tous les bestiaux expédiés en Grande-Bretagne pour fins de reproduction devraient avoir subi une épreuve établissant qu'ils sont indemnes de la tuberculose et de la maladie de Bang. Les représentants anglais furent surpris de m'entendre, car les bestiaux d'Irlande étaient admis en Angleterre sans avoir été soumis à une épreuve quelconque. Je dis alors: "Ce marché, nous le perdriions en moins de quatre ou cinq ans si nous y expédions des animaux de reproduction en mauvaise santé." Rien n'autorise de nos jours la vente d'animaux de reproduction en mauvaise santé, soit au pays, soit à l'étranger. Le présent gouvernement ainsi que son prédécesseur ont fait subir aux animaux des essais minutieux qui leur ont permis d'organiser en Grande-Bretagne un marché pour les vaches laitières saines, un marché que nous sommes incapables d'approvisionner. Des cultivateurs laitiers de la Grande-Bretagne me disent que la vie moyenne d'une vache laitière comprend trois périodes de lactation, trois années. Un grand nombre de laiteries préparent pour la boucherie, en leur servant une nourriture plus substantielle, les vaches laitières dont la production commence à fléchir. Elles les remplacent ensuite par un nouveau troupeau. Ce système nous paraît extravagant, mais les laiteries le conserveraient-elles s'il l'était vraiment? Voilà les méthodes que suivent actuellement certaines laiteries de la Grande-Bretagne. Nous avons multiplié par trois ou par quatre, je crois le nombre des vaches laitières que nous expédions sur ce marché. Nous n'en expédions pas encore beaucoup, mais c'est déjà quelque chose que nos vaches y rapportent des prix élevés aux enchères. Un citoyen du Cheshire a rapporté de notre pays, cette année, 367 vaches. C'est là un excellent client. Lorsque je vous aurai dit que dans ce seul comté de l'Angleterre il existe 100,000 vaches laitières, vous pourrez vous faire une idée des possibilités de ce marché.

Voilà, à mon avis, des initiatives que les gouvernements peuvent et doivent encourager s'ils veulent améliorer le marché accessible aux éleveurs de bons animaux. Les vaches qui rapportent les meilleurs prix en Grande-Bretagne sont, presque toujours, excellentes productrices de lait et de matière grasse. Il y a quelques années je visitais la ferme d'un M. Batchelor, près de Dundee, et celui-ci me confia que l'un de ses problèmes provenait de la pauvreté en matière grasse du lait de ses vaches canadiennes. Il en avait au delà de cent. Or ce sont les meilleures productrices de lait et de matière grasse qui rapportent les prix les plus élevés sur le marché de la Grande-Bretagne, où les animaux se vendent pour ce qu'ils

valent. Ce marché est toujours favorable à la vente des bonnes vaches laitières à leurs mérites.

Je constate que nous avons cette année une production plus élevée de beurre de crèmerie. Au cours des onze premiers mois de 1938 nous avons produit presque autant de beurre de crèmerie qu'au cours de toute l'année 1937. Mais la production fromagère est passé de quinze millions de livres l'an dernier à douze millions cette année. C'est ce qui explique le bas prix actuel du beurre. Notre beurre ne se vend pas aussi bien que notre fromage sur le marché de la Grande-Bretagne. Pourquoi? Parce que nous classons tout le fromage que nous expédions en Grande-Bretagne, et que l'épicier qui veut acheter du fromage n'a qu'à téléphoner à Tooley Street pour obtenir du fromage canadien portant la marque de notre gouvernement. Il ne se sent pas aussi en confiance lorsqu'il s'agit de certain beurre canadien. Ce qui fait que le beurre du Canada, faute de classement, n'est pas en même situation que notre fromage sur le marché anglais.

J'ai eu le plaisir de présenter une mesure visant à rendre obligatoire le classement de la crème à l'entrée et celui du beurre à la sortie des beurrieres de la province d'Alberta. C'est avec une égale satisfaction que j'ai fait adopter une mesure semblable dans la province d'Ontario lorsque je fus ministre de l'Agriculture. Il est plutôt remarquable que j'aie fait adopter la loi albertaine vingt-cinq ans exactement avant de réaliser la même chose en Ontario. Il convient de tenir compte, toutefois, qu'il n'aurait été guère possible d'obtenir une telle législation en Ontario beaucoup plus tôt. Pourquoi? Parce qu'en Alberta, nous en étions au début de l'industrie laitière. Le fait est que l'on exploitait fort peu la vache laitière à cette époque dans la province, vu que la traite de celles qui existaient exigeait une course à cheval. Les beurrieres étaient peu nombreuses, et nous avons par conséquent établi les règlements appropriés dès l'origine. Je me souviens, tout jeune garçon dans Ontario, avoir emporté une tinette de beurre chez le marchand local et l'avoir échangée pour des marchandises dont nous avions besoin. L'épicier déposait le beurre derrière le comptoir et le mêlait à d'autre beurre qui s'y trouvait. On le reprenait par la suite, et peut-être le désodorisait-on, et on l'expédiait sur le marché anglais à titre de beurre canadien. Naturellement ceci fit une mauvaise réputation à notre beurre sur ce marché. Je me souviens de la première mesure de classement adoptée par l'Alberta, la Saskatchewan emboitant le pas un an ou deux après, puis le Manitoba encore plus tard. Les provinces des Prairies étaient alors en mesure d'obtenir